



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COMMERCANTS, ARTISANS ET REPARATEURS POUR L'ACHAT DE DEUX-ROUES ELECTRIQUES (cyclomoteurs électriques ou vélos à assistance électrique)

Je soussigné(e)

M/Mme/Mlle - NOM :

Et PRENOM :

Domicilié(e) :
.....

Désignation de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :
.....

Et je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :

- > à ne percevoir qu'une seule subvention pour le(s) deux-roues électrique(s) aidé(s),
-> à apporter la preuve aux services de la Ville de Paris, qui en feront la demande, que je suis bien en possession de(s) deux-roues électrique(s) aidé(s),
-> et dans l'hypothèse où le(s) deux-roues électrique(s) aidé(s) viendrait à être revendu(s), à restituer la dite subvention à la Ville de Paris.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende".]

Ai bien pris acte que cette subvention fait partie des aides économiques dites « aides de minimis », au sens du règlement communautaire (CE) N° 1998 / 2006 de la commission du 15 décembre 2006,

Atteste :

- > que je n'ai pas reçu d'autres aides dites « de minimis » au cours des deux derniers exercices fiscaux, ainsi que celui en cours,
-> avoir reçu d'autres aides dites « de minimis » au cours de la période précitée, listées ci-dessous, mais que ce total n'excède pas 200 000 euros sur cette période.

.....
.....

Fait à Paris le :/...../.....

Signature :